

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, , LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVELT Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUITE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Monsieur QUESADA Antonio

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 066/2024

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL AMPRESSE - AVENANT



Délibération n° 066/2024

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL AMPRESSE - AVENANT

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne-de-Caux,
Vu le bail professionnel de l'association AMPRESSE en date du 11 février 2013,
Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2023 retenant un loyer de 16 722,41 € par an sans possibilité de révision,

Considérant que la Communauté de communes Campagne-de-Caux, en qualité de propriétaire, loue à l'association Ampresse depuis le 11/02/2013, un bâtiment de 921,98 m² situé sur la parcelle ZA 16 de 2512 m² sur la commune de Bretteville-du-Grand-Caux.

Considérant que par la conclusion d'un bail professionnel, le loyer a été fixé à 16 722,41 € par an.

Considérant que le bail initial prévoyait une révision du loyer mais que cette révision n'a jamais été appliquée.

Considérant que sur le plan réglementaire, il n'est pas possible d'appliquer une révision sur 10 ans. Le délai de prescription étant de 4 ans.

Considérant que lors du conseil communautaire du 18 décembre 2023, les élus ont exprimé le souhait de maintenir le loyer à 16 722,41 € par an sans possibilité de révision.

Il est donc proposé de signer un avenant au bail avec l'association Ampresse aux fins de renoncer à appliquer une révision pour les périodes précédentes et de maintenir le loyer à 16 722,41€ sans possibilité de révision dudit loyer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'Unanimité

M. Goupil Gervais ne prend pas part au vote

- **APPROUVER** l'avenant au bail de l'association Ampresse,
- **APPROUVER** le maintien du loyer annuel au montant de 16 722,41 € par an sans possibilité de révision,
- **RENONCER** à appliquer une révision pour les périodes précédentes,
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant au bail d'Ampresse.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE